



PLANÈTE EXIL

 **ORGANISATION SUISSE D'AIDE AUX RÉFUGIÉS**
www.osar.ch

CHANCELLERIE D'ÉTAT
Service des votations et élections

CICULE DES LISTES
OUR L'ÉLECTION
12 DÉPU

bulletin de vote de couleur blanche

PE DE VOTE
tion du Conseil des Etats
ctobre 2019

alités de vote

Au local de vote

- Le scrutin est ouvert le dimanche de 10 h à 12 h.

- Pour vous de ce de vo

- Vous cette que dùm

pe de retour
ons
vote fermée.
our.
votations et
octobre 2019.

Notice explicative

ÉLECTION DU CONSEIL NATIONAL

Élections parlementaires

Exercez de l'influence avec notre boussole électorale. Pages 4 et 5

La Convention relative aux droits de l'enfant

L'intérêt de l'enfant est-il prioritaire dans le domaine de l'asile? Page 3



20 OCTOBRE 2019

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundeskanzlei BK
Chancellerie fédérale ChF
Cancelleria federale CaF
Chanzlia federala CHF

Elections fédérales 2019

2 canaux de vote à disposition





Chère lectrice, cher lecteur,

Si les émissions de CO₂ restent les mêmes, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) s'attend à ce qu'il y ait 280 millions de personnes déplacées à cause de l'augmentation du niveau des mers au

cours des 80 prochaines années. Dans un proche avenir, les mégapoles situées à basse altitude et les États insulaires seront confrontés chaque année à des cyclones et à des inondations. Leurs moyens de subsistance seront tellement détruits que les gens n'auront d'autre solution que la fuite.

Celles et ceux qui aimeraient éviter ce scénario catastrophe peuvent actionner un levier lors des élections nationales du 20 octobre en désignant un nouveau Parlement qui apporte des réponses efficaces aux deux plus grands défis de notre génération: la protection du climat et la protection des réfugiés.

Car une nouvelle politique s'impose non seulement pour la protection du climat et de nos moyens de subsistance, mais aussi pour une Suisse ouverte sur le monde et pour une protection efficace des personnes en quête de protection. La politique d'asile des quatre dernières années a été marquée par des restrictions inutiles et disproportionnées de leurs droits fondamentaux.

Afin de vous soutenir le 20 octobre, nous avons éclairé les programmes électoraux des partis. Lisez-en plus à ce sujet en pages quatre et cinq. Je souhaite pour nous tous de bonnes élections!

Cordialement,

Miriam Behrens
Directrice OSAR

Choisissez des politiciennes et politiciens responsables, qui privilégient la solidarité internationale et une approche durable de nos ressources plutôt qu'une maximisation des profits à court terme, synonyme de destruction. © OSAR

Changements au Comité 2019

Cette année, il y a eu plusieurs changements au Comité de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR):

Antoinette Killias a représenté pendant quatorze ans l'Entraide Protestante Suisse (EPER) au Comité de l'OSAR et présidé l'association pendant quatre ans, la dernière fois de 2018 à 2019. Elle quitte l'EPER et donc aussi l'OSAR le 30 septembre 2019. L'OSAR la remercie de tout cœur pour toutes ces années d'engagement au Comité. Sa succession est encore vacante.

Lukas Flückiger représente la fondation Armée du Salut Suisse au Comité de l'OSAR; à partir du 30 septembre 2019, il reprend la présidence de manière intérimaire en remplacement de la sortante Antoinette Killias. L'élection définitive aura lieu le 21 avril 2020, dans le cadre de l'assemblée générale. «En tant qu'organisation faitière, l'OSAR parvient à réunir les principaux acteurs et à se positionner efficacement vis-à-vis de l'extérieur avec des déclarations claires», déclare Lukas Flückiger sur le rôle de l'OSAR.



«Je m'engage pour une OSAR forte. Sa mobilisation en faveur des personnes en quête de protection revêt plus d'importance que jamais.»

Sandra Montagne et Caroline Morel ont déjà été élues au Comité de l'OSAR lors de l'assemblée générale du 15 avril 2019 pour un mandat de deux ans.

Sandra Montagne représente l'Union Suisse des Comités d'Entraide Juive (VSJF) à la suite de Diana Rüegg. Mère de trois enfants et actuelle responsable du domaine de l'asile à la VSJF, elle apporte beaucoup d'expérience de l'étranger en tant qu'ancienne déléguée au CICR et chargée de programme.

Caroline Morel représente l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) (à la suite de Kim Schveri) et reprend la vice-présidence par intérim. Cette ethnologue a dirigé pendant seize ans les affaires de SWISSAID; elle est membre de la Commission consultative de la coopération internationale au développement.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres.

Le Comité de l'OSAR: <https://bit.ly/2ndbrd3>

La Suisse doit offrir protection aux réfugiés climatiques



© UNHCR/Shafiqul Huq Om

Des millions de personnes à travers le monde pourraient dans les décennies à venir être contraintes à l'exil en raison du réchauffement climatique. La problématique a d'ailleurs été abordée au sommet de l'ONU sur le climat, débutée le 21 septembre à New York. L'OSAR demande à la Suisse, parallèlement à la mise en œuvre d'une politique climatique efficace, de tenir compte du besoin de protection des personnes contraintes de quitter leur pays en cas de catastrophe naturelle.

Communiqué de presse du 20 septembre 2019: <https://bit.ly/2mINFLj>

Pour en finir avec les morts en Méditerranée! Pétition pour un accueil rapide et décentralisé des réfugiés qui arrivent en bateau

La Suisse doit prendre des mesures afin que les personnes en détresse en mer Méditerranée soient sauvées et accueillies par les États européens. C'est ce qu'exige la pétition de Solinette soutenue par l'OSAR et adressée au Conseil fédéral et au Parlement avec trois recommandations.

Signez la pétition: <http://bit.ly/2XV80ZP>

Renoncer aux transferts vers la Bulgarie

En Bulgarie, l'accès à la procédure d'asile se révèle difficile pour les personnes en quête de protection. Par ailleurs, les conditions d'hébergement et la prise en charge médicale et psychiatrique sont insuffisantes. En outre, la Bulgarie ne dispose d'aucun programme d'aide à l'intégration. Pour toutes ces raisons, l'OSAR appelle à renoncer à tout renvoi Dublin vers la Bulgarie.

OSAR News du 12 septembre 2019: <https://bit.ly/2kZ9FLJ>

La Convention relative aux droits de l'enfant a 30 ans: y a-t-il lieu de les fêter?

Le 20 novembre 1989, 194 États ont approuvé la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE). Le bien-être de l'enfant passe avant toute chose – mais est-ce également valable dans le domaine de l'asile? Par Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR

La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) est entrée en vigueur en Suisse le 26 mars 1997. Elle comporte quatre articles particulièrement importants pour les requérants d'asile ou réfugiés mineurs: l'article 2 oblige les États parties à garantir les droits de l'enfant «indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation». L'article 3 stipule que l'intérêt supérieur de l'enfant (Best Interest of The Child) doit être une considération primordiale dans toutes les décisions et mesures qui concernent les enfants. L'article 20 prévoit que les mineurs non accompagnés ont droit à une protection et une aide spéciales de l'État. Les requérants d'asile mineurs, qu'ils soient accompagnés ou non (MNA), bénéficient selon l'article 22 de la protection et de l'assistance humanitaire voulues pour leur permettre de jouir de leurs droits.

Grandes différences cantonales

En Suisse, le domaine de l'asile ne comporte guère de dispositions garantissant les droits des enfants, en particulier ceux qui sont en cours de procédure avec leurs parents. Selon les articles 28 et 29 de la CDE, ces enfants doivent, de même que les mineurs non accompagnés, avoir un accès rapide et complet à l'instruction et être hébergés dans des conditions appropriées. Bien que les cantons puissent demander à cet effet un soutien financier à la Confédération, la pratique varie beaucoup de l'un à l'autre. Les MNA et les réfugiés mineurs hébergés au centre fédéral de Bâle ont de la chance: depuis août 2019, deux enseignants du canton de Bâle-Ville leur donnent des cours. Au centre de départ de la Gouglera situé près de Giffers, les enfants vont aussi à l'école quatre fois par semaine. «Une enseignante du canton de Fribourg dispense tous



Il n'existe pratiquement pas de dispositions contraignantes pour les enfants qui sont en procédure d'asile avec leurs parents. Une salle de jeux dédiée aux enfants dans le centre de transit à Steinhausen (Zoug). © OSAR/Bernd Konrad

les matins des cours à tous les enfants», explique David Hunziker qui codirige l'entreprise ORS responsable de l'encadrement. «C'est un grand défi, parce que la taille des classes et les âges des enfants changent souvent.» Mais dans beaucoup de cantons, le droit à l'instruction n'est pas encore assez pris en considération. Les divergences cantonales dans l'application des droits des mineurs dans le domaine de l'asile et les insuffisances en la matière posent problème en premier lieu pour les enfants concernés. Du point de vue juridique, la Suisse ne remplit pas des engagements im-

«Un guide définissant la meilleure application possible de l'intérêt supérieur de l'enfant serait utile.» Seraina Nufer, juriste à l'OSAR

portants en tant qu'État partie de la CDE. En 2018, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU (CRC), organe de contrôle de la CDE, a suggéré à la Suisse 77 améliorations pour une

application de la CDE plus conforme aux intérêts des enfants. Ces suggestions concernent entre autre le domaine de l'asile.

Un guide pour la meilleure application possible?

«Il y a encore beaucoup à faire. Les soins de santé ne sont pas suffisamment assurés partout, surtout quand des traitements pédopsychologiques et pédopsychiatriques sont nécessaires», explique Seraina Nufer, coresponsable du service juridique au Département Protection de l'OSAR. Les mineurs sont souvent insuffisamment représentés et soutenus. Par ailleurs, l'estimation de l'âge au moyen d'exams médicaux est douteuse du point de vue de l'OSAR, de même que la détention administrative pour les parents avec leurs enfants et pour les mineurs non accompagnés de plus de quinze ans. «Un guide définissant la meilleure application possible de l'intérêt supérieur de l'enfant serait utile.»

Convention relative aux droits de l'enfant (CDE): <https://bit.ly/2uAcqXM>

Élections 2019: la position des partis en matière de politique d'asile



Le 20 octobre, la Suisse réélit son Parlement fédéral. Nous avons donc épluché les programmes des huit principaux partis afin de connaître leur position sur les questions d'asile. Quelle politique d'asile prônent-ils et quelles solutions proposent-ils? Conclusion: les Verts et le PS sont les partis les plus engagés en faveur d'une Suisse solidaire et ouverte sur le monde, d'une protection efficace et d'une intégration renforcée des personnes réfugiées. L'UDC et le PLR sont les moins engagés.

Par Peter Meier, responsable de la politique d'asile à l'OSAR



Les Verts défendent une politique d'asile humaine et respectueuse des droits fondamentaux. «Quiconque, à la recherche de la sécurité et de perspectives, vient en Suisse, a le droit à une procédure équitable et à la solidarité sociale», peut-on lire dans le programme. Les Verts appellent également à accorder l'asile «en raison notamment de discriminations liées à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre ou au sexe». Ils entendent par ailleurs promouvoir l'intégration à tous les niveaux, même pour celles et ceux dont la demande d'asile a été rejetée mais dont le renvoi n'est pas possible. Ils appellent à «une régularisation collective de tous les sans-papiers» après quatre ans. En outre, la Suisse doit se montrer solidaire et s'impliquer dans le sauvetage en mer, créer davantage de routes migratoires légales, réintroduire l'asile dans les ambassades et accueillir des contingents plus importants de réfugiés. Pour les Verts, il s'agit de privilégier une politique Dublin qui tend davantage vers la protection des réfugiés et de redéfinir le système afin de répartir les réfugiés en fonction des capacités et besoins des personnes concernées et des pays d'accueil.



ternational. Le PS rejette l'application «particulièrement stricte» du règlement Dublin par la Suisse: «La Suisse doit utiliser la marge de manœuvre laissée par l'accord Dublin, afin de ne pas mettre à mal les droits fondamentaux et les droits de l'enfant.» En matière de réinstallation, le PS souhaite des contingents plus élevés et exige davantage de routes migratoires légales ainsi qu'une implication de la Suisse dans le sauvetage en mer. Pour le PS, l'intégration est une «tâche constante et essentielle» et sa promotion doit permettre de garantir l'égalité des chances et la participation à la vie publique. Le PS défend le droit de vote et d'éligibilité des étrangères et étrangers, un droit civil plus simple et une «régularisation contrôlée» du statut de séjour des sans-papiers.



garantie. Toutefois, il ne formule aucune proposition visant à améliorer la protection des réfugiés. Il s'agit d'encourager l'intégration. Il propose en outre d'accorder une autorisation de séjour aux sans-papiers de longue date et de faire preuve de générosité dans le traitement des cas de rigueur. Le PEV soutient une politique de réinstallation modérée et une clé de répartition équitable au niveau européen. Il convient pour le PEV de conclure davantage d'accords de réadmission afin de garantir une mise en œuvre rapide et cohérente.



Le PEV est un parti socio-politiquement conservateur qui se situe au centre-gauche de l'échiquier politique sur les questions de politique d'asile. Pour le PEV, les personnes requérantes d'asile doivent être traitées humainement «indépendamment de [leur] statut de séjour et de [leur] origine». Parallèlement, le PEV appelle toutefois à une solidarité toute particulière: «Les personnes persécutées doivent [...] pouvoir compter sur notre protection; cela vaut en particulier pour les chrétiens qui sont soumis à des répressions de tout type dans leur pays par l'État et la société», est-il indiqué dans leur programme. Le PEV est favorable à des procédures rapides et correctes avec une protection juridique

vert libéraux

La politique d'asile n'est pas une priorité des vert libéraux. Le sujet est d'ailleurs traité en termes brefs et généraux dans le programme du parti. On peut y lire: la Suisse «doit continuer à offrir un refuge sûr pour les personnes persécutées». À cette fin, «les procédures d'asile doivent être rapides et les abus combattus énergiquement». Le PVL s'engage pour une Suisse ouverte et connectée au monde, qui privilégie la solidarité et la coopération en matière de politique d'asile internationale. Le parti ne formule aucune exigence en faveur d'une protection renforcée des personnes réfugiées. Pour les vert libéraux, l'intégration exige des personnes en quête de protection qu'elles fassent preuve de bonne volonté: «Dans ce domaine aussi, le principe de la responsabilité individuelle s'applique. Cependant, l'État doit soutenir l'intégration.» Les personnes qui s'intègrent avec succès doivent pouvoir obtenir la nationalité suisse sans «exigences administratives trop élevées». Il im-



Le PS prône une politique d'asile «active» et «solidaire au niveau international», qui privilégie la dignité humaine et une société inclusive et qui renforce les droits des réfugiés ancrés dans le droit in-

porte en ce sens de se fonder sur «des critères clairs démontrant l'intégration et non sur la simple durée de séjour».



Le PDC exige une «politique d'asile contrôlée» et fait souvent preuve d'une attitude ambivalente dans ce domaine. S'il s'agit d'accorder l'asile aux personnes en quête de protection, la Suisse «ne doit pas être un pays de destination attractif». Le PDC s'engage pour une coopération au niveau européen, pour «une politique d'accueil plus juste en ce qui concerne la répartition des demandeurs d'asile dans le cadre de l'accord de Dublin» et pour une meilleure «participation aux renvois en commun via Frontex». L'aide au développement devrait se concentrer davantage sur les «problématiques liées à la migration» et d'autres partenariats en matière de migration, y compris des accords de réadmission, devraient être conclus afin d'assurer une mise en œuvre stricte. Les réfugié-e-s reconnu-e-s et les personnes admises provisoirement devraient être mieux intégrés sur le marché du travail «s'il apparaît qu'ils resteront en Suisse durablement». Toutefois, le PDC souhaite que la responsabilité et les coûts de leur intégration soient assumés exclusivement par la Confédération. Il demande que des «conventions d'intégration claires» soient conclues et que «seules les personnes bien intégrées» soient naturalisées.



Le PBD prône une «politique d'asile efficace et crédible». Il entend par là des procédures rapides et correctes, qui comprennent une protection juridique, mais aussi des restrictions et une lutte stricte contre les abus – si nécessaire via des «mesures impopulaires». Le PBD se situe au centre-droit de l'échiquier politique sur les questions de politique d'asile, mais il s'associe parfois aussi à la gauche pour créer des majorités. Il défend une mise en œuvre cohérente de l'accord Dublin et une coopération et une coordination internationales avec les pays voisins et les institutions européennes. Le parti est divisé sur l'admission

provisoire: en principe, le statut est pour le moment justifié tant que les personnes concernées resteront «menacées chez elles». Toutefois, le PBD estime que cette situation ne devrait pas durer «plus de dix ans, voire davantage». Toute personne qui bénéficie d'un droit de séjour devrait s'intégrer le plus rapidement possible et des mesures d'intégration devraient être mises en œuvre. En particulier, le PBD privilégie une «meilleure et plus efficace insertion dans le processus de travail».



PLR Les Libéraux-Radicaux

Le PLR défend une politique d'asile restrictive, même si certain-e-s candidat-e-s sont plus nuancé-e-s. Il s'engage pour des procédures rapides et correctes, qui ne devraient toutefois pas être «bloquées par d'interminables voies de recours». Le PLR souhaite que les personnes réfugiées obtiennent un droit de séjour à long terme et soient intégrées «uniquement lorsque leur profil correspond aux critères de la Convention de Genève». Le PLR tient à l'admission provisoire «afin d'éviter de créer une zone grise entre le statut de réfugié et celui de demandeur d'asile destiné au renvoi immédiat». Il souhaite la conclusion d'accords de réadmission et une mise en œuvre cohérente des expulsions, avec pour levier l'aide au développement. Le PLR veut limiter le regroupement familial, conclure des conventions d'intégration contraignantes et augmenter la participation de la Confédération aux coûts engendrés par sa politique en matière d'admission. Il rejette l'implication de la Suisse au sauvetage en mer et l'augmentation des contingents de réfugiés.



L'UDC défend une politique d'asile extrêmement restrictive, qui repose sur un durcissement de la législation, une approche isolationniste et une politique de repli. L'UDC exige ainsi que la protection des frontières soit «renforcée par des mesures architecturales et des contrôles plus intenses». Elle estime que l'accord Dublin ne fonctionne pas, mais exige toutefois que la Suisse l'applique strictement. Les personnes qui arrivent de pays tiers sûrs

ne devraient plus être autorisées à demander l'asile. L'UDC entend également réduire massivement d'autres droits fondamentaux: interdiction de voyager, interdiction du regroupement familial, réduction des prestations de soutien à tous les niveaux ou l'introduction d'une «caisse-maladie au catalogue de prestations réduites» pour les requérant-e-s d'asile, les sans-papiers et les personnes admises provisoirement. L'UDC s'oppose à la gratuité des soins médicaux de base ainsi qu'à la protection juridique des personnes requérantes d'asile. Pour l'UDC, l'intégration est une obligation absolue. Même pour les personnes admises provisoirement, l'UDC exige un «renvoi rapide» et demande que la Suisse «renonce à les intégrer dans le marché du travail».



© OSAR/Bernd Konrad

Les femmes et les enfants premières victimes du conflit

Près de 18 ans après le début de l'invasion de l'Afghanistan menée par les États-Unis, le conflit ne montre que peu de signes d'essoufflement. Alors que le fragile espoir d'une solution politique, entretenu depuis l'ouverture de négociations entre les talibans et les États-Unis, semble s'être évaporé, la population civile continue d'être la première victime du conflit.

Par Frederik Kok, expert-pays à l'OSAR



L'attentat-suicide à la bombe perpétré le 18 août 2019 à Kaboul lors d'un mariage a fait 12 morts et plus de 80 blessés, dont de nombreux enfants.
© KEYSTONE/EPA/Jawad Jalali

Malgré une légère baisse dans le nombre de victimes civiles depuis le début de l'année 2019, en comparaison avec l'année précédente, la population afghane, en particulier les femmes et les enfants, continue de subir

Alors qu'en 2018 plus de 3800 civils avaient perdu la vie – le chiffre le plus élevé de ces dix dernières années – le conflit a déjà causé la mort de 1366 personnes durant les six premiers mois de l'année, en blessant plus de 2400 autres.

de plein fouet les effets du conflit et de l'insécurité. Selon la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), alors qu'en 2018 plus de 3800 civils avaient perdu

la vie – le chiffre le plus élevé de ces dix dernières années – le conflit a déjà causé la mort de 1366 personnes durant les six premiers mois de l'année, en blessant plus de 2400 autres. Cette année, les forces de sécurité afghanes, épaulées par les États-Unis, sont responsables de la majorité des décès de civils. Les victimes civiles ont été principalement causées par les combats au sol, suivis par les engins explosifs improvisés

et par les attaques aériennes. Les enfants sont loin d'être épargnés, représentant près d'un tiers de toutes les victimes civiles depuis le début de l'année 2019, et ils sont de loin les plus grandes victimes des résidus de guerre explosifs (84 pourcents).

Pour bon nombre d'Afghans, la seule option pour échapper à la violence est de fuir sa maison. Entre janvier 2018 et août 2019, ce sont ainsi plus de 88 500 familles, ou 605 000 personnes, qui ont été déplacées. Alors que certains peuvent regagner leurs maisons à la fin des violences, d'autres se joignent aux cohortes de déplacés qui migrent vers les grandes villes du pays, comme Kaboul, où ils luttent pour assurer leur subsistance, avec souvent un accès limité aux services de base, comme les soins de santé et l'éducation. Selon l'Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), au total ce sont près de 2.6 millions de personnes qui restaient déplacées à la fin de l'année 2018 en raison du conflit.

Négociations de paix suspendues

Alors qu'elles semblaient à bout touchant, les discussions de paix entre les États-Unis et les talibans ont été récemment suspendues suite à une nouvelle attaque des talibans à Kaboul. L'accord discuté prévoyait un retrait des forces américaines en échange d'une garantie de la part des talibans que le territoire afghan ne servirait pas de sanctuaire aux terroristes pour lancer des attaques contre les États-Unis et leurs alliés. Bon nombre d'observateurs, y compris neuf ex-ambassadeurs américains, ont critiqué le fait que cet accord, négocié sans implication du gouvernement afghan, prévoit le retrait des troupes avant même la conclusion d'un véritable accord de paix, laissant ainsi craindre une hausse de la violence, voire une guerre civile. Cet accord pourrait également avoir de sérieuses conséquences pour la population civile, en particulier pour les femmes qui craignent de perdre les gains obtenus ces dernières années, notamment en matière de droits à l'éducation et au travail.

Des élections à haut risque

Déjà repoussées deux fois, les élections présidentielles qui doivent se tenir le 28 septembre 2019, font face à d'importants défis logistiques et surtout sécuritaires. Elles risquent également d'exposer davantage les civils à la violence, les talibans s'étant engagés à tout entreprendre pour les faire dérailler, y compris en attaquant les bureaux de vote et les meetings politiques. La majorité des plus de 7300 bureaux de vote sont des écoles qui vont ainsi se retrouver dans la ligne de mire des talibans.

Analyse-pays de l'OSAR sur l'Afghanistan:
<https://bit.ly/1hCnHLd>

Faire usage de la marge de manœuvre humanitaire

Il ne doit plus y avoir de requérants d'asile dont aucun pays ne s'estime responsable. C'était l'une des idées de base des accords de Dublin. L'histoire d'un Afghan, loin d'être un cas isolé, montre toutefois que la mise en œuvre est souvent en contradiction avec une pratique humanitaire conforme aux droits humains en matière d'asile. Par Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR

En tant qu'aumônier pour les requérants d'asile du centre de départ de la Gouglera situé à l'écart près de Giffers dans le canton de Fribourg, Thomas Staubli en apprend beaucoup sur les destins des requérants d'asile déboutés. Ce théologien engagé consulte souvent le service juridique de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), afin d'aider concrètement des personnes qui cherchent désespérément une protection, comme dans le cas d'un Afghan de 37 ans. Cet homme devait être renvoyé de Suisse en Allemagne où il risquait d'être expulsé en Afghanistan. Voici le compte rendu de Thomas Staubli:

«Telawat Telwazei, qui a expressément souhaité être cité nommément, a vécu des atrocités. Les images sanglantes le poursuivent quotidiennement, surtout quand il est seul. Son père, un des chefs des services secrets, et son frère, un soldat de commando, ont été brutalement assassinés par les talibans en Afghanistan. Il m'a montré les photos de leurs corps; elles sont terrifiantes. Sa mère était instructrice de police. Comme son père et son frère assassinés, il a lui-même combattu aux côtés des Américains. Leur retrait l'a mis en grand danger; il ne lui restait plus d'autre option que la fuite. Il a dû laisser sa femme chez ses beaux-parents à Sermat en Afghanistan.

Arrivé en Allemagne le 21 octobre 2015, il y a déposé une demande d'asile. Il a vécu trois ans et demi dans la région de Dresde et Bautzen. Durant cette période, il s'est senti bien et accepté dans la société allemande et a acquis un étonnamment bon niveau d'allemand. Il a travaillé dans un établissement de soins, dans l'industrie du plastique, dans une brasserie et dans un ciné-

Depuis le printemps 2019, l'Allemagne considère que la situation dans certaines régions de l'Afghanistan est suffisamment sûre et renvoie à nouveau ceux qui cherchent une protection. <https://bit.ly/2g89SYu>

ma. Les Allemands lui sont apparus comme des gens très sympathiques. Mais sa demande a été rejetée, parce que l'Allemagne juge l'Afghanistan suffisamment sûr et en expulse à nouveau les ressortissant-e-s.

Pour Telawat Telwazei, le renvoi en Afghanistan signe son arrêt de mort. Même ses plus proches parents du côté paternel travaillent pour les Talibans. C'est pourquoi il a de nouveau fui en Suisse. Selon la manière dont la Suisse évalue la situation des droits humains, il devrait à vrai dire obtenir le statut de réfugié reconnu, comme beaucoup d'autres Afghans, ou au moins l'admission provisoire. Mais ce qui est choquant, c'est que notre pays accorde plus de poids au règlement Dublin. L'Allemagne est un État Dublin doté d'une infrastructure semblable à la Suisse. Telawat Telwazei aimerait savoir ce qui se passerait s'il y retournait et reviendrait tout de suite après en Suisse. Je contacte le service juridique de l'OSAR.»

Le service juridique de l'OSAR conseille beaucoup de cas Dublin

«Nous recevons beaucoup de demandes relatives au règlement Dublin», déclare la juriste de l'OSAR, Adriana Romer du Département Protection. Dans le cas d'un retour en Suisse, une nouvelle procédure Dublin serait très vraisemblablement engagée. Si la personne concernée risque effectivement d'être expulsée dans son pays d'origine où elle doit s'attendre à des persécutions, la Suisse devrait entrer en matière sur sa demande d'asile à cause de ses engagements en matière de droits humains et la traiter en Suisse. Les refoulements dits en chaîne sont interdits. Mais il est extrêmement compliqué de rendre crédible le fait que le refoulement en chaîne implique un danger bien réel.

Il y a longtemps que l'OSAR critique l'application très restrictive du règlement Dublin. «Nous voyons souvent des cas dans lesquels le



Thomas Staubli, conseiller en matière d'asile devant la porte de sécurité du centre d'attente et de départ de la Gouglera près de Giffers. © OSAR/Barbara Graf Mousa

règlement Dublin implique une atteinte très grave à la vie de la personne concernée, souligne Adriana Romer, par exemple quand des familles sont séparées ou quand des personnes sont livrées à des États qui imposent des conditions d'accueil inacceptables, comme la Bulgarie par exemple. L'idée de base de Dublin est que les conditions sont les mêmes dans tous les pays impliqués. Or, ce n'est pas la réalité.» L'OSAR demande que la Suisse utilise davantage la marge de manœuvre humanitaire à l'intérieur du règlement Dublin.

Informations: <https://bit.ly/21951ib>

Appel Dublin: <https://www.dublin-appell.ch/fr/>

Accent de l'OSAR

Après la vie, continuer d'agir

Beaucoup de personnes réfléchissent à leur succession. Elles aimeraient décider elles-mêmes ce qu'il adviendra de leur fortune après leur mort. Spécialisé en droit successoral, l'avocat et notaire Christian Flückiger dispense régulièrement des conseils juridiques à l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR).

Par Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR, et Remo Gubler Strassmann, responsable du domaine Fundraising à l'OSAR



Monsieur Flückiger, de quoi faut-il tenir compte quand on souhaite régler soi-même sa succession?

Si l'on ne rédige pas de testament ou de contrat de succession, la ligne de succession prévue par le Code civil (CC) s'applique en cas de décès. Les personnes qui

souhaitent autre chose, par exemple parce qu'elles n'ont pas de parents proches ou qu'elles ne désirent pas en faire leurs héritiers, ou parce qu'elles veulent favoriser en plus une institution d'utilité publique, doivent rédiger un testament à temps. Elles peuvent y désigner des personnes et des institutions en tant qu'héritières ou leur attribuer un legs. Il est recommandé de ne pas renvoyer cette démarche aux calendes grecques: celles et ceux qui ont formulé leur testament à temps ressentent le soulagement d'avoir accompli quelque chose de pesant.

Comment rédige-t-on un testament?

Il y a deux possibilités: le testament olographe doit être écrit entièrement à la main et muni du lieu, de la date et de la signature. Si

c'est trop compliqué ou si la personne ne se sent pas en mesure de le faire, elle peut faire certifier son testament par un-e notaire. Celles

Celles et ceux qui ont formulé leur testament à temps ressentent le soulagement d'avoir accompli quelque chose de pesant.

et ceux qui préfèrent le testament manuscrit ont davantage à le soumettre à l'examen d'un-e avocat-e ou d'un-e notaire, afin de s'assurer qu'il est juridiquement irréprochable et qu'il ne suscite pas de doutes ou de malentendus.

Le droit successoral fait actuellement l'objet d'un débat au Parlement; il est en passe d'être révisé. De quoi s'agit-il exactement et à quelles nouveautés faut-il s'attendre?

La révision tourne principalement autour de trois points: la réduction des parts réservataires, l'amélioration de la condition des partenaires non mariés et la facilitation de la succession des entreprises pour les propriétaires

de PME. Les changements les plus importants sont ceux qui concernent le droit à la réserve légale: celle des enfants et des conjoints doit être abaissée, celle des parents relevée s'il n'y a pas de descendants.

Si les parts réservataires sont modifiées, qu'est-ce que cela signifie précisément?

La réduction des parts réservataires élargit la marge de manœuvre de l'auteur-e du testament. Ceux qui ont des enfants ne pouvaient jusqu'à présent disposer librement que d'un quart de leurs biens successoraux; après la révision, ils pourront disposer de la moitié. Cela donne plus de possibilités de prendre en considération des institutions d'utilité publique telles que les fondations privées, les associations et les organisations non gouvernementales et de répartir ainsi ses biens successoraux selon ses préférences personnelles.

La brochure «Après la vie, continuer d'agir. Guide pour la réalisation de votre testament» de l'OSAR peut être commandée au 031 370 75 75 ou par courriel à l'adresse mail@osar.ch



Impressum
Éditeur: Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)
Weyermannsstrasse 10, Case postale, 3001 Berne,
Tél. 031 370 75 75, E-mail: info@osar.ch, Internet: www.osar.ch

CP Don: 10-10000-5



Votre don en
bonnes mains.

Le magazine «Planète Exil» de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés paraît quatre fois par année. Pour nos donatrices et donateurs, le montant de l'abonnement annuel au magazine, qui s'élève à 5 CHF, est inclus dans leur don.

Tirage: 3000 exemplaires

Rédaction: Barbara Graf Mousa (responsable),
Lucia Della Torre, Christian Flückiger, Emmanuel Gaillard,
Frédéric Kok, Karin Mathys, Seraina Nufer, Adriana Romer,
Thomas Staubli, Remo Gubler Strassmann
Traductions: Sabine Dormond, Montreux
Mise en page: Bernd Konrad
Impression: rubmedia AG, Wabern/Berne

Fabriqué à partir de 100% de papier recyclé